

**3. Question de Monsieur Cédric MAHIEU, conseiller communal, du 16 janvier 2022 -- Vraag van de heer Cédric MAHIEU, gemeenteraadslid, van 16 januari 2022.**

*La liquidation de la société coopérative des locataires.*

Pouvez-vous m'indiquer où en sont les opérations liées à la liquidation de la SOCIETE COOPERATIVE DE LOCATAIRES ET DE CONSTRUCTION D'HABITATIONS ET LOGEMENTS FAMILIAUX dont la Commune de Schaerbeek est l'un des principaux actionnaires ?

Quel est l'estimatif actuel acté au bilan du compte annuel de ces actifs ?

Si des opérations sont encore à mener, dans quel délai est-il prévu de les mener ?

Réponse :

Les opérations de liquidation de la Société Coopérative de Locataires sont toujours en cours, à ce jour.

A notre connaissance, le dernier acte significatif qui a été posé dans ce dossier, a été le paiement par la Commune de Schaerbeek à la Société Coopérative de Locataires (en liquidation), effectué fin d'été / début d'automne 2020. Il faisait suite à une décision d'ordonnancement du CBE, en séance du 25/08/2020, d'une somme égale à 1.500 EUR, expressément destinée à couvrir les frais du notaire Bernard van der Beek dans la recherche de l'origine de la propriété des dix-sept biens immeubles que la Société Coopérative de Locataires est appelée à céder à la Commune de Schaerbeek. Cette cession a été réalisée pour cause d'utilité publique, pour 1 EUR symbolique. Le notaire van der Beek a été désigné par la Société Coopérative de Locataires, lors de sa mise en liquidation, pour, précisément, passer les actes authentiques de cession de ses biens immeubles dans le cadre de sa liquidation).

Il semblerait que ni Monsieur Daniel FOLIEN, liquidateur de la Société Coopérative de Locataires, ni Monsieur Fernand MAILLARD, réviseur d'entreprises, désigné pour assister Monsieur Daniel FOLIEN dans les opérations de liquidation de la Société Coopérative de Locataires, ni le notaire van der Beek n'ont plus donné signe de vie depuis lors.

Vu ce qui précède, il convient de reprendre contact avec le liquidateur Daniel FOLIEN et le réviseur d'entreprise Fernand MAILLARD et, en outre, sans doute, avec le notaire Bernard van der Beek.

Concernant l'estimatif actuel (des actifs) au bilan du compte annuel de ces actifs, je vous prie de consulter les derniers comptes annuels qui ont été publiés, relatifs à l'exercice 2020, dont copie ci-joint.

Pour les opérations qui sont encore à mener, le nécessaire sera fait incessamment, il convient de reprendre contact avec le liquidateur Daniel FOLIEN et le réviseur d'entreprise Fernand MAILLARD et, en outre, sans doute, avec le notaire Bernard van der Beek.